



**COMMUNIQUÉ**  
Paris, le 02/05/2022

## **BOÎTE NOIRE OBLIGATOIRE DANS TOUS LES VÉHICULES NEUFS : UN SURCÔÛT IMPORTANT POUR L'USAGER ET PAS D'EFFET SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SELON « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES ».**

À partir de ce lundi 2 mai 2022, entre en vigueur l'obligation pour tous les constructeurs automobiles d'équiper leurs modèles de véhicules neufs destinés au marché européen d'un enregistreur de données d'événement. Aussi appelé « boîte noire », ce dispositif vise à enregistrer de nombreux paramètres de conduite tels que ceux relatifs à la vitesse, au freinage, à l'accélération, à la vitesse d'impact en cas de choc, au port de la ceinture de sécurité, aux coordonnées GPS ou encore aux émissions polluantes du véhicule. Le boîtier doit être installé de sorte à ne pas pouvoir être désactivé par l'utilisateur.

**« 40 millions d'automobilistes » dénonce un système coûteux pour l'automobiliste acheteur d'un véhicule neuf ou d'occasion, et inutile en matière de sécurité routière dans la mesure où l'enregistreur ne fait que recueillir des données (exploitables uniquement en cas de choc) sans permettre aucune action préventive pour éviter pour éviter l'accident.**

L'obligation fait suite à un texte de loi voté en 2019 par le Parlement européen. Celui-ci estime en effet que l'installation d'une boîte noire dans toutes les voitures permettrait de réduire de 20 % le nombre de décès sur les routes. Mais pour Pierre CHASSERAY, délégué général de « 40 millions d'automobiliste », cet objectif n'est pas réaliste :

« En dissimulant un enregistreur de données dans les voitures, on espère dissuader les mauvais comportements et ainsi limiter les accidents. Mais il ne faut pas prendre les automobilistes pour des imbéciles : ils sont parfaitement conscients que tel qu'il est conçu, ce genre de dispositif ne peut avoir aucun impact sur les infractions et les comportements réellement accidentogènes que sont par exemple le refus de priorité (16 % des accidents mortels), l'usage du téléphone au volant (environ 10 %), la somnolence et la perte d'attention (10 à 15 %). De plus, les données enregistrées ne sont conservées et éventuellement analysées qu'en cas de choc, 30 secondes avant et 30 secondes après l'événement. L'outil ne peut donc en aucun cas prévenir ou empêcher l'accident », révèle le délégué général.

En outre, « la loi dispose que si dans un premier temps, seuls les modèles neufs sont concernés par l'obligation (pour un surcoût d'environ 100 €, d'après les constructeurs), à partir de 2024, les véhicules placés sur le marché de l'occasion devront également satisfaire à l'obligation. Entre le coût de la main d'œuvre et celui de l'appareil, ce sont donc dans ce cas plusieurs centaines d'euros qui pourraient alourdir la facture. Si l'on ajoute à cela la liste des autres équipements qui devront, sur décision européenne, obligatoirement intégrer nos véhicules dans les années à venir (système d'adaptation intelligente de la vitesse, facilités d'installation d'un EAD...), même une voiture d'occasion deviendra bientôt inaccessible à l'achat pour la grande majorité des usagers », conclut Daniel QUÉRO, dirigeant de l'association.

### **CONTACT PRESSE :**

Pierre CHASSERAY  
[presse@40ma.net](mailto:presse@40ma.net)

Tél. : 07 78 21 24 47



[www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com)



@40MA – 40 millions d'automobilistes  
@PChasseray – délégué général



[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)

➔ **À propos de « 40 millions d'automobilistes »** 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.  
[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)